



CC de la Région de Nozay (Siren : 244400537)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Nozay
Arrondissement	Châteaubriant
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/12/1994
Date d'effet	02/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Claire THEVENIAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des services Intercommunaux
Numéro et libellé dans la voie	9 rue de l'Eglise
Distribution spéciale	BP 27
Code postal - Ville	44170 NOZAY
Téléphone	02 40 79 51 51
Fax	02 40 79 51 50
Courriel	mariejo.lamy@cc-nozay.fr
Site internet	www.cc-nozay.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 260
-----------------------------	--------

Densité moyenne	55,36
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Abbaretz (214400012)	1 994
44	La Grigonnais (214402240)	1 612
44	Nozay (214401135)	3 968
44	Puceul (214401382)	1 042
44	Saffré (214401499)	3 752
44	Treffieux (214402083)	845
44	Vay (214402141)	2 047

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 30

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Construction, extension, entretien et réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées de toute zone d'activité économique relevant de sa compétence. - Construction, extension, entretien et réhabilitation des ouvrages de traitement des effluents de toute zone d'activité économique relevant de sa compétence.
- Assainissement non collectif
- Création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés. - La Communauté de Communes de la Région de Nozay peut déléguer tout ou partie de ces compétences à un syndicat mixte dans le respect des dispositions de l'article L.2224.13 du Code Général des Collectivités Territoriales. - Création et gestion de déchetteries sur le territoire intercommunal.
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés. - La Communauté de Communes de la Région de Nozay peut déléguer tout ou partie de ces compétences à un syndicat mixte dans le respect des dispositions de l'article L.2224.13 du Code Général des Collectivités Territoriales. - Création et gestion de déchetteries sur le territoire intercommunal.
- Autres actions environnementales
Actions relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et de promotion du développement durable : - Conception, gestion et accompagnement technique et financier d'actions de promotion, de formation, d'animation, de conseil et de communication sur le thème de l'environnement, sur tout ou partie du territoire et renforçant l'identité du territoire. - Etudes de développement des énergies nouvelles, sur tout ou partie du territoire, concourant au développement durable et à la protection de l'environnement et renforçant l'identité du territoire. - Soutien technique et financier, aux actions environnementales notamment de développement des énergies nouvelles sur tout ou partie du territoire, concourant au développement durable et à la protection de l'environnement et renforçant l'identité du territoire. - Études d'implantation et de création de nouveaux équipements structurant pour la Communauté de Communes, qui par leur

rayonnement intercommunal, permettent le développement de nouvelles pratiques, concourant au développement durable, à la protection de l'environnement et au développement des énergies nouvelles et renforçant l'identité du territoire.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Politique Publique en Faveur des personnes âgées, de la santé et des affaires sociales 1 - Santé - Toutes études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou de conseil concourant à la connaissance, au développement de l'offre de soins du territoire et à la mise en réseau des professionnels de santé. - Création et gestion de bâtiments susceptibles de permettre la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire de proximité.

- Action sociale

Politique Publique en Faveur des personnes âgées, de la santé et des affaires sociales 1 - Personnes âgées - Soutien technique et financier à des projets favorisant le lien social, l'inter génération, le maintien à domicile, ayant un rayonnement intercommunal, couvrant tout ou partie du territoire, permettant l'émergence d'initiatives nouvelles et renforçant l'identité du territoire. 2- Santé Toutes études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou de conseil concourant à la connaissance, au développement de l'offre de soins du territoire et à la mise en réseau des professionnels de santé. Création et gestion de bâtiments susceptibles de permettre la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire de proximité. 3- Affaires Sociales - Soutien technique et financier à des projets en faveur de la famille, de l'éducation et de la mobilité ayant un rayonnement intercommunal, couvrant tout ou partie du territoire, permettant l'émergence de pratiques et offres nouvelles, et renforçant l'identité du territoire. - Observation des données sociodémographiques du territoire visant à anticiper les mutations et les besoins en service, et équipement de la population. 4- Actions dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse. -Création et gestion des établissements d'accueil de la petite enfance (Crèches, Halte Garderie et Multi-accueil). -Création, gestion et animation d'un relais assistante maternelle. -Coordination de la politique enfance et jeunesse du territoire en lien avec les associations locales. -Contractualisation avec tous les financeurs des actions à destination de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse notamment la CAF -Soutien technique et financier aux associations locales oeuvrant pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et dont les projets ont un rayonnement intercommunal couvrant tout ou partie du territoire, permettent l'émergence d'activités nouvelles et renforcent l'identité du territoire.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Actions de sécurité et de prévention de la délinquance Etudes, construction, extension et entretien de locaux de service, logements et installations à vocation d'accueil des militaires de la Gendarmerie Nationale. Création, animation et administration d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Soutien technique et financier aux communes et associations oeuvrant dans le domaine de compétence du CISPD, pour la conduite d'actions novatrices couvrant tout ou partie du territoire.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

1- Actions de développement économique dont : - Accompagnement des projets immobiliers des entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou de services du territoire communautaire; - Maîtrise d'ouvrage de bâtiments à vocation économique sur les zones et parcs d'activités intercommunaux, concourant au développement économique du territoire; - Toute action d'information aux entreprises, d'animation et de promotion du territoire concourant à son développement économique. 2- Politique Publique en faveur de l'Emploi et Formation et Insertion: - Adhésion à la Maison de l'Emploi du Pays de Châteaubriant et aux missions qui lui sont dévolues. - Gestion de l'accueil, de l'information, du conseil auprès de tout public en recherche d'emploi ou en demande de réorientation professionnelle. - Conseil auprès des entreprises sur les aides au recrutement, prise d'offres, mise en relation avec les candidats. - Conventions, avec différents partenaires, publics ou privés, afin de favoriser l'émergence d'action, où la gestion de services visant à conduire les missions susmentionnées. - Soutien technique et financier à des projets d'insertion ayant un rayonnement intercommunal sur toute ou partie du territoire, permettant l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés et renforçant l'identité du territoire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction, extension, réhabilitation, démolition des bâtiments et équipements propriétés ou mis à disposition de la communauté de communes, dont la liste précisant la domanialité définie par délibération du conseil communautaire est indicativement annexée aux présents statuts. - Création et entretien des espaces verts intercommunaux liés aux bâtiments et équipements sus mentionnés. - Etudes préalables et construction de nouveaux bâtiments et équipements structurants pour la communauté de communes par leur rayonnement intercommunal, et permettant le développement de nouvelles pratiques dans les champs d'exercice des compétences de la communauté de communes, et renforçant l'identité du territoire.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Construction, extension, réhabilitation, démolition des bâtiments et équipements propriétés ou mis à disposition de la communauté de communes, dont la liste précisant la domanialité définie par délibération du conseil communautaire est indicativement annexée aux présents statuts. - Création et entretien des espaces verts intercommunaux liés aux bâtiments et équipements sus mentionnés. - Etudes préalables et construction de nouveaux bâtiments et équipements structurants pour la communauté de communes par leur rayonnement intercommunal, et permettant le développement de nouvelles pratiques dans les champs d'exercice des compétences de la communauté de communes, et renforçant l'identité du territoire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions culturelles d'intérêt communautaire: - Création et gestion des bibliothèques et médiathèques du territoire, animation du réseau des bénévoles au travers d'actions de développement et de promotion de la lecture publique. - Soutien financier et technique aux organismes d'enseignements artistiques dont le projet pédagogique pluriannuel, a un rayonnement intercommunal couvrant tout ou partie du territoire, et permet le développement de nouveaux enseignements, et renforce l'identité du territoire. - Actions d'accompagnement de la création artistique professionnelle. - Soutien financier et technique à la diffusion de spectacles vivants professionnels entrant dans le cadre de la programmation intercommunale annuelle. - Soutien financier et technique à la création artistique amateur et à la pratique amateur dans le cadre de projets inter associatifs et dont le rayonnement intercommunal couvre tout ou partie du territoire, et permet la diffusion de créations novatrices, et renforce l'identité du territoire. - Soutien financier à la diffusion cinématographique.

- Activités sportives

Actions sportives d'intérêt communautaire: - Toute étude et action d'information, d'initiation, de formation, d'animation concourant à la mise en réseau des acteurs sportifs et au développement des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire intercommunal. - Soutien financier et technique aux organismes sportifs dont l'activité ou le projet, a un rayonnement intercommunal couvrant tout ou partie du territoire, et qui permet le développement de nouvelles pratiques sportives, et renforce l'identité du territoire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Élaboration d'un schéma directeur tel que prévu aux articles L.122-1 à L.122-6 du code de l'urbanisme, de schémas de secteur, et schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

Élaboration d'un schéma directeur tel que prévu aux articles L.122-1 à L.122-6 du code de l'urbanisme, de schémas de secteur, et schéma de cohérence territoriale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Tourisme

1- Toutes opérations relatives à l'hébergement à vocation touristique inscrites au plan directeur prévu au paragraphe 8.3.9.

2- Actions Touristiques. - Création d'un Office Intercommunal du Tourisme; -Etudes, réalisation et entretien de sentiers multi randonnée liés à des caractéristiques naturelles, historiques ou patrimoniales des communes membres, et compatibles avec le cahier des charges du PDIPR; - Toutes études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou de conseil concourant à la mise en réseau des acteurs touristiques du territoire notamment dans le cadre de conventions

d'objectifs passées avec l'office du tourisme intercommunal; - Soutien financier et technique à des projets touristiques ayant un rayonnement intercommunal couvrant tout ou partie du territoire, et permettant l'émergence de produits touristiques nouveaux, et renforçant l'identité du territoire; - Soutien à toutes opérations relatives à l'hébergement touristique; - Signalétique directionnelle des sites et des hébergements touristiques.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Élaboration des Plans Locaux de l'Habitat prévus aux articles L 302 à L 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. - Opération d'achat, de construction ou de réhabilitation et de gestion de logements, vente de terrains et d'immeubles inscrits aux programmes locaux de l'Habitat et aux opérations d'amélioration de l'habitat

- Politique du logement non social

1- Toutes opérations relatives à l'hébergement à vocation touristique inscrites au plan directeur prévu au paragraphe 8.3.9.
2- Etudes, construction, extension et entretien de locaux de service, logements et installations à vocation d'accueil des militaires de la Gendarmerie Nationale.

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Élaboration des Plans Locaux de l'Habitat prévus aux articles L 302 à L 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. - Opération d'achat, de construction ou de réhabilitation et de gestion de logements, vente de terrains et d'immeubles inscrits aux programmes locaux de l'Habitat et aux opérations d'amélioration de l'habitat.

Infrastructures

- Eclairage public

Eclairage Public : La communauté de communes réalise les travaux neufs et de rénovation en matière de réseaux d'éclairage public, d'appareillages ainsi que les armoires de commande. Seuls les appareillages raccordés au réseau d'éclairage public de la commune sont concernés, à l'exclusion des illuminations festives. Après réalisation, par convention, la commune devient propriétaire des ouvrages et en assure l'exploitation et la maintenance.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Participation à des actions ponctuelles entrant dans le champ de ses compétences, avec d'autres collectivités territoriales ou des établissements publics ou privés, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. - Dans ce cadre, la Communauté de communes est compétente pour participer, en concertation avec d'autres collectivités territoriales à la constitution d'un pays et à l'élaboration d'une charte de territoire. - Actions de coopérations internationales à l'échelon communautaire ou extra communautaire.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Étude de faisabilité visant à créer et à gérer un site d'accueil intercommunal pour nomades et gens du voyage puis réalisation du site d'accueil (équipement, sanitaires et assainissement), entretien et gestion.

- Autres

1- Aménagement rural. Notamment en favorisant par des études l'aménagement rural des communes membres. Actions diverses Actions de coopérations internationales à l'échelon communautaire ou extra communautaire

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement et le recyclage des déchets (254402522)	SM fermé	147 979
44	Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique SYDELA (200014926)	SM fermé	639 480

44	PETR du Pays de Châteaubriant (200049500)	SM fermé	60 810
44	Syndicat mixte aéroportuaire (200028827)	SM ouvert	1 796 289

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)